

<p>LE PROJET</p>	<p>LES LOCAUX TECHNIQUES</p>	<p>Maître d'ouvrage</p>
<p>L'installation projetée est une centrale solaire photovoltaïque au sol, sans stockage d'énergie raccordée au réseau électrique public de distribution. La puissance de cette installation sera de 3,255 MWh et sa production annuelle sera en moyenne (sur 20 ans) de 3 328 MWh, soit l'équivalent de la consommation électrique (hors chauffage et eau chaude) d'environ 2 200 foyers.</p>	<p>Les locaux techniques se composent:</p> <ul style="list-style-type: none"> - de deux <i>postes de conversion-transformation</i>, qui prendront place sur une plateforme de 150 m² environ, - d'un <i>poste de livraison</i> qui sera implanté en limite de clôture, et accessible aux personnels ERDF par l'extérieur de l'installation, pour des raisons de commodité d'intervention. 	<p>EOLE AVENIR DEVELOPPEMENT 52 rue d'Aguesseau 92100 Boulogne-Billancourt</p>
<p>Situation géographique</p>	<p>Ils seront préfabriqués et pré-équipés en usine. Ils présentent une surface d'environ 25 m² et seront implantés sur une plateforme d'environ 150 m². ces locaux abriteront les appareillages électriques ayant pour fonction :</p>	<p>Etudes environnementales</p>
<p>Le projet prendra place sur des parcelles foncières privées qui ont fait l'objet jusqu'en 2010 d'extraction de falun (dépôts sédimentaires coquilliers) au lieu-dit « Le Château Gabillon » sur la commune de Contres (41). Cette activité est depuis totalement arrêtée sur ces parcelles, mais se poursuit sur des parcelles situées au sud et à l'ouest de l'emprise du projet, et ce, au moins jusqu'en 2018. En effet, l'exploitant entend poursuivre son activité bien au-delà de cette date et va, selon toute vraisemblance, engager les démarches pour obtenir les autorisations nécessaires pour ce faire.</p>	<p>- pour le poste de transformation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de convertir le courant électrique continu en sortie de panneaux en courant alternatif, - de régler la fréquence du courant à celle imposée par le réseau public, - de rehausser la tension à la tension du réseau électrique public de distribution, 	<p>THEMA ENVIRONNEMENT 1 Mail de la Papoterie 37130 CHAMBRAY LES TOURS</p>
<p>Pour prévenir à d'éventuels risques de retombées de poussières soulevées en zone d'extraction du falun et de circulation des véhicules de carrière sur les modules photovoltaïques, une zone tampon a été prévue dans laquelle il n'y aura aucun des deux activités. En outre, le chemin actuellement emprunté par l'exploitant de la carrière pour rejoindre sa partie sud, sera abandonné au profit d'un chemin situé à l'ouest de l'emprise de la centrale solaire photovoltaïque.</p>	<p>- pour le poste de livraison :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de compter l'énergie produite par l'ensemble des panneaux avant d'être livrée sur le réseau public de distribution <p>Afin de s'intégrer au mieux au paysage, ils seront enduits avec un crépi taloché fin dont la couleur rappellera celle du falun (Cf.PC5a et PC05b).</p>	<p>Maître d'oeuvre</p>
<p>La surface d'emprise de l'installation est de 8,10 ha.</p>	<p>DELIMITATION DU PERIMETRE D'AMENAGEMENT, SECURITE DE L'INSTALLATION, PREVENTION INCENDIE</p>	<p><i>Cabinet Jean-Philippe BARTHEL Architecte D.P.L.G. N° National 039975 11 rue du Général de Galembert 41000 BLOIS Tél : 09 65 23 86 20 Jean-philippe.barthel@wanadoo.fr</i></p>
<p>L'AMENAGEMENT</p>	<p>L'installation sera sécurisée par une clôture périphérique à l'emprise du projet dont la hauteur sera de 2,50 m. La maille du grillage permettra à la petite faune de traverser la centrale. Les poteaux de la clôture auront une fondation béton de type plot.</p>	<p>CREATION D'UNE CENTRALE SOLAIRE PHOTOVOLTAIQUE</p>
<p>Les modules sont disposés en deux rangées au format portrait. Avec cette disposition, la hauteur totale des modules une fois installés sur les supports sera en moyenne de 2,20 m au-dessus du terrain naturel.</p> <p>L'accès à l'installation depuis la voie publique se fera depuis la voie publique (CR n°52) par un chemin privé existant, emprunté actuellement par l'exploitant de la carrière située à proximité sud et ouest de l'emprise du projet. Il convient de souligner qu'un accord a d'ores et déjà été conclu avec l'exploitant de cette carrière pour partager l'usage de ce chemin. Aucun nouveau chemin ne sera donc créé pour accéder à la centrale projetée.</p> <p>Le terrain étant constitué d'un ancien fond de carrière de falun remblayé, celui-ci présente une surface à peu près régulière à une altitude moyenne de 104 m. De ce fait, aucun terrassement en masse n'est nécessaire. Seule une cavité sur la partie ouest devra être comblée et quelques aspérités pourront être gommées.</p> <p>L'ancrage des supports des modules photovoltaïques se fera par des mono-pieux battus sur une profondeur d'environ 1,5 m, la nature du sous-sol permettant très aisément de mettre en œuvre ce type de solution.</p>	<p>Une zone de 5 m de large en gravier longeant la clôture à l'intérieur de l'emprise de l'installation sera créée afin de prévenir à tout risque de propagation d'un incendie qui se serait déclaré à l'extérieur de l'installation.</p> <p>Une piste orientée nord nord-est sud sud-ouest sera créée à peu près au milieu de l'emprise de la centrale permettant aux véhicules de maintenance de circuler dans la centrale et permettant également au service départemental incendies et de secours (SDIS) de pouvoir atteindre tout point de la centrale éloignée de moins de 100 m.</p> <p>Des caméras permettront de détecter des tentatives d'intrusion et déclencheront une intervention des services de sécurité dédiés sur le site.</p> <p>Les différents locaux techniques seront équipés d'alarme anti-intrusion.</p>	<p>LIEU-DIT CHATEAU GABILLON 41700 CONTRES</p>
<p>Le montage des supports pré-assemblés en usine et des modules se fera manuellement par des opérateurs spécialisés. La hauteur au sommet des modules montés sera de l'ordre de 2,20 m ne nécessitant pas l'assistance d'un levage mécanique.</p> <p>Les câbles électriques du réseau interne basse tension (700 V) à la centrale seront posés dans des tranchées de 0,4 m de profondeur et de 0,15 m de largeur environ. Les câbles électriques du réseau interne haute tension A (20 kV) reliant chaque poste de conversion-transformation au poste de livraison auront une profondeur de 0,8 m sur une largeur de 0,5 m environ. Elles seront toutes réalisées par un engin dédié (trancheuse).</p>	<p>Un certificat d'urbanisme CUb 041 059 14 C0111, délivré le 4 février 2015, considère :</p> <ul style="list-style-type: none"> - que le projet est situé en zone N, zone naturelle et forestière, permettant les équipements publics d'intérêt général, - qu'il est situé sur un site d'une ancienne carrière ne présentant de ce fait, aucune valeur agricole nécessitant sa préservation, <p>et certifie que le terrain, objet de la demande, peut être utilisé pour la réalisation de l'opération envisagée, sous réserve d'une étude d'impact et d'une enquête publique.</p>	<p>DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE</p>
<p>DISPOSITIONS CONSTRUCTIVES</p>	<p>LES DOCUMENTS D'URBANISME</p>	<p>Notice de présentation (Cf.PC11 Etude d'impact)</p>
<p>Les modules photovoltaïques</p> <p>Les modules photovoltaïques sont constitués de soixante cellules en silicium poly-cristallin.</p> <p>Ils comportent un cadre en aluminium anodisé et un verre traité antireflet.</p> <p>La puissance crête unitaire des modules est de 270 Wc. Les dimensions des modules sont les suivantes (cadre compris) : longueur 1 660 mm, largeur 990 mm.</p> <p>Ils seront au nombre 12 056.</p>	<p>LES SERVITUDES</p> <p>Le projet prend place sur des parcelles qui ont fait l'objet d'extraction jusqu'en 2010.</p>	<p>PC04a</p>
<p>Les autres composants électriques</p> <p>La conversion du courant continu en courant alternatif sera assurée par des onduleurs disposés dans deux locaux techniques.</p> <p>Ces mêmes locaux accueilleront les transformateurs permettant de rehausser la tension de sortie des modules à celle du réseau électrique public de distribution (20 kV). À noter que ces transformateurs répondront à la nouvelle directive européenne applicable au 1^{er} juillet 2015 concernant les pertes.</p>	<p>L'IMPACT PAYSAGER</p> <p>L'étude d'impact fournie en PC11 traite de manière très détaillée des impacts de l'aménagement projeté sur le paysage.</p>	<p>Mai 2015</p>
<p>Les réseaux électriques</p> <p>Tous les réseaux internes comme externes (dans le domaine public) seront enterrés, y compris les câbles électriques qui partiront du poste de livraison de l'installation jusqu'au poste source électrique public du réseau de distribution situé à 2,8 km par les voies publiques sur la commune de Contres.</p>	<p>Afin de prévenir d'éventuels risques, pour les modules photovoltaïques, de retombées de poussières, soulevées en zone d'extraction du falun, et de circulation des véhicules de carrière, une zone tampon a été prévue, dans laquelle il n'y aura aucun des deux activités.</p>	
<p>Les supports</p> <p>Les structures (ou tables) qui maintiendront les modules photovoltaïques à une hauteur fixe au-dessus du sol, seront constituées de poutres profilées en acier galvanisé. Ces tables seront maintenues rigidement quant à elles au sol par l'intermédiaire de pieux ancrés par un simple battage. <i>A priori</i>, il ne devrait pas être nécessaire d'avoir recours à des fondations de type plot étant donnée la nature du sous-sol.</p>		